



DSAC

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
 FRENCH CIVIL AVIATION AUTHORITY

CERTIFICAT D'ORGANISME DE FORMATION AGRÉÉ (ATO)
 APPROVED TRAINING ORGANISATION CERTIFICATE

FR.ATO.0188

En vertu du règlement (UE) n° 1178/2011 et de la Commission et sous réserve des conditions spécifiées ci-dessous, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie par la présente
Pursuant to Commission Regulation (EU) n° 1178/2011 and subject to the conditions specified below, the French Civil Aviation Authority hereby certifies

SKY EXPLORER
 Aérodrome d'Aix-les-Milles
 108 chemin de la Badesse
 13290 Aix-les-Milles

Site(s) de formation : Aix Les Milles (France)
Training site(s):

en tant qu'organisme de formation certifié selon la partie ORA disposant du privilège de dispenser des cours de formation conformes à la partie FCL, notamment l'utilisation de FSTD, comme indiqué dans la liste ci-jointe de cours de formation agréés.
as a Part-ORA certified training organisation with the privilege to provide Part-FCL training courses, including the use of FSTDs, as listed in the attached training course approval.

CONDITIONS :

Les privilèges et le champ d'application du présent certificat sont limités aux cours de formation, notamment l'utilisation de FSTD, comme indiqué dans la liste ci-jointe de cours de formation agréés.
This certificate is limited to the privileges and the scope of providing the training courses, including the use of FSTDs, as listed in the attached training course approval.

Le présent certificat est valide tant que l'organisme agréé reste conforme à la partie ORA, à la partie FCL, et tout autre règlement applicable le cas échéant.
This certificate is valid whilst the approved organisation remains in compliance with Part-ORA, Part-FCL, and other applicable regulations.

Sous réserve de conformité avec les conditions citées précédemment, le présent certificat reste valide tant qu'il n'est pas remplacé, limité, suspendu ou retiré.
Subject to compliance with the foregoing conditions, this certificate shall remain valid unless the certificate has been surrendered, limited, suspended or revoked.

Date de délivrance :
Date of issue:

26 SEP. 2024

Pour la DGAC:
On behalf of the DGAC, the technical director is:
 des affaires techniques

V. Fulcrand-Vincent